

Membres en exercice :49
Membres présents :29
Pouvoirs :11
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 20/09/2024
Date d'affichage: 07 OCT. 2024

2024-09-26-18 : Reversement d'une subvention DRAC à la Compagnie Mesdemoiselles

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Pascal Crubleau, 1<sup>er</sup> Vice-Président .

**Étaient présents :**

Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Patrice TROISPOILS, Etienne GLEMOT, Maryline LEZE, Estelle BASTARD, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Michel BOURCIER, Jacques BONHOMMET, Françoise PASSELANDE, Isabelle CHARRAUD, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Etienne GLÉMOT donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Christelle BURON, Estelle BASTARD donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Christian MASSEROT, Michel THÉPAUT donne pouvoir à Michel POMMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Florence MARTIN donne pouvoir à Joël ESNAULT, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Véronique LANGLAIS

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** les axes du projet de territoire de la CCVHA n°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et n°3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

**VU** l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 n°24 dit « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

**CONSIDERANT** l'engagement de la CCVHA dans un contrat local d'éducation artistique (CLEA) poursuivant ainsi les objectifs de sensibilisation, d'accès à tous à l'art et à la culture et de proximité de l'offre artistique ;

**CONSIDERANT** que le projet « MOBILE » 2024 présenté par la Compagnie Mesdemoiselles répond aux objectifs du Projet Culturel de Territoire (PCT) de la CCVHA et qu'il est d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** que la DRAC a octroyé à la Communauté de communes une subvention de 40 000 € au titre de la première année du contrat local d'éducation artistique « 2 » (CLEA) ;

**CONSIDERANT** que cette subvention de la DRAC est destinée à aider au financement des parcours d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2024-2025 et de la résidence « Mobile » de la Cie Mesdemoiselles dont un reversement de 10 000 €, au bénéfice de cette dernière, est attendu ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame RIOU, rapporteur ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la convention tripartite relative à l'implantation 2024 du projet MOBILE et de son chapiteau ;**
- **D'accepter et valider le reversement à la Compagnie Mesdemoiselles d'une partie de la subvention susmentionnée de la DRAC, soit le montant de 10 000 euros ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 26 septembre 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Clénot

Président

Véronique Langlais

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240926-2024-092628-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2024  
Date de publication : 10/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.